

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL NERVIEUX – 25 février 2010**

*Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacques GUILLERMET, Maire.*

*Etaient présents : Mr Jacques GUILLERMET, Mr Jean-Luc DURRIS, Mr Serge TAMAIN, Mr Hervé CASTAINGS, Mr Jérôme BRUEL, Mr Gérard BRUEL, Mme Solange DUTOUR, Mr Patrice GEIGER, Mme Virginie BONNET, Mr Olivier SOUZY, Mr Arnaud MIGNARD.*

*Absents : Mr Jean François BAZZARA, Mme Laurence COUBLE*

*Procurations : Mr Jean François BAZZARA à Mr Patrice GEIGER*

## **BÂTIMENTS**

- **Agrandissement maternelle :**

Le problème d'étanchéité autour de skydome sera bientôt résolu ; l'entreprise à l'origine de la malfaçon est intervenue pour solutionner les problèmes d'infiltration autour du puits de lumière. La pose des revêtements de sol n'est pas terminée.

Une réunion de pré-réception est fixée le 4 mars ; la réception officielle devant intervenir dans les quinze jours qui suivent. L'inauguration du bâtiment est prévue le 4 juin 2010.

- **Autres bâtiments :**

- **Locations communales :**

- Le Conseil municipal est informé que l'appartement F3 situé au-dessus de la bibliothèque qui s'est libéré au 28 février est reloué au 1<sup>er</sup> avril. Des travaux de rafraîchissement des peintures seront effectués par les employés communaux.

- Un grand appartement de 5 pièces avec cave est disponible depuis début mars ; il s'agit de l'appartement jouxtant l'ancien bureau de poste d'une superficie de 140 m<sup>2</sup>.

- **Chauffage Eglise** : la Commission bâtiment et les membres de l'Association Cercle Jeanne d'Arc visiteront l'Eglise de Villechenève (69) le 2 mars afin de tester l'installation du chauffage par air pulsé en présence de l'installateur (Les Ets GOULLIUD) pour une éventuelle installation à NERVIEUX.

- **Legs Jacquin** : Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que Melle Jacquin a légué à la Commune un bien immobilier situé chemin de la Procession, composé de deux logements. Ce bien a été estimé à 104 000 € par le service des Domaines. Le legs est accepté par arrêté municipal ; le conseil municipal ayant donné délégation au Maire pour l'acceptation des legs et dons.

Le Conseil remercie à titre posthume, la généreuse donatrice. La commission bâtiments procédera à la visite des lieux pour évaluer les éventuels travaux à réaliser.

## **VOIRIE / ASSAINISSEMENT / URBANISME**

- **Redevance Assainissement** : Monsieur le Maire propose de reconduire les tarifs 2009 de la redevance assainissement pour l'année 2010 (sans augmentation) bien que le budget de fonctionnement soit légèrement déficitaire en raison des pannes survenues sur le matériel vieillissant qu'il a fallu changer (pompes/tuyaux).

- ***base forfaitaire : 60 euros***
- ***+ 0.40 € le m3 d'eau consommée***

Il convient de rajouter la part relative à la modernisation des réseaux de collecte dont le taux est donné, chaque année, par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (soit pour cette année **0.18 €/m3** d'eau consommée). Cette redevance pour modernisation des réseaux de collecte est issue de la nouvelle loi sur l'eau et les milieux aquatiques, promulguée en décembre 2006 et est applicable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 à l'ensemble des habitants du bassin, quelle que soit l'importance de la population de la Commune.

En ce qui concerne les foyers bénéficiant d'un puits et raccordés au réseau assainissement, un forfait correspondant à la base forfaitaire plus la moyenne des consommations pour un foyer de deux personnes sera appliqué ; ce forfait sera calculé chaque année sur la base des consommations de l'année antérieure.

- **Eclairage Public « Le Coin »** : Le conseil municipal est informé du montant de la contribution de la Commune qui s'élèvera à 2 600 € suite à la nouvelle étude et donne son accord. Un foyer d'éclairage sera installé en limite des nouvelles constructions permettant de sécuriser le secteur pour les piétons.
- **Eclairage public « Parcelle ZO 3 »** : Mr le Maire invite le Conseil Municipal à annuler la délibération du 05/11/2009 par laquelle le conseil municipal avait opté pour le nouveau système « fonds de concours » pour les travaux d'alimentation de cette parcelle. Ces travaux ayant été entièrement réalisés et réglés sur l'exercice précédent, cette option n'a plus lieu d'être mise en place.
- **SIEL : Adhésion au service de fourniture de données cadastrales et cartographiques informatisées mis en place par le SIEL** : Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service permettant notamment de disposer de données telles : que fonds de plans cadastraux, réseaux électriques BT et MT, réseaux d'éclairage public. La participation au titre de cette compétence est de 100/140 euros pour 2010.
- **Déclassement d'une parcelle à Grénieux**: Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande faite par l'indivision Peronnet qui souhaite acquérir une partie d'un chemin communal situé à Grénieux, sur une surface d'environ 240 m2, desservant leur propriété. Ce dossier devant faire l'objet d'une enquête publique, les élus souhaitent revoir ce dossier afin d'en examiner les enjeux.
- **Projet du nouveau centre d'enfouissement technique de St Priest la Roche** : Le Conseil municipal est informé du courrier du SEEDR (syndicat d'Etudes et d'Elimination des déchets du Roannais) concernant le projet de création d'un nouveau site d'enfouissement technique à St Priest la Roche. Après avoir pris

connaissance des difficultés rencontrées dans la réalisation de ce nouveau site, le Conseil municipal regrette la fermeture « politique » du site de Mably alors même qu'il dispose encore de capacité de stockage et qu'il se trouve à proximité de l'agglomération de Roanne qui constitue l'essentiel de son activité. Le déplacement du site à St Priest renchérit la dépense, qui sera payée par tous et générera davantage de trafic routier contraire à l'optimisation des transports et à l'environnement.

- **Zone artisanale** : le conseil municipal est informé du chiffrage des travaux réalisé par le bureau d'études F2I. les travaux d'aménagement de la deuxième tranche seront inscrits au budget 2010 afin d'accueillir rapidement de nouveaux artisans sur la Commune.

## **PERSONNEL COMMUNAL**

**Secrétariat de Mairie** :, Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la délibération du 28 janvier qui approuvait la création d'un poste d'adjoint administratif 1ere classe ou de rédacteur.

Compte tenu de l'absence de candidatures correspondant aux grades requis, il est proposé au Conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 et d'annuler la délibération du 28 janvier approuvant la création d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe ou de rédacteur. La nouvelle secrétaire de Mairie, Céline DALBEGUE qui remplacera Dominique DUTOUR recrutée sur St Marcel de Félines, devrait intégrer son nouveau poste en Avril.

- **Contrat Enfance** après avoir pris connaissance des propositions de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Mutuelle Sociale agricole, dans le cadre du renouvellement du Contrat Enfance par l'intermédiaire de la Communauté de Communes, et après avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'adhérer au Contrat Enfance Jeunesse. L'adhésion à ce contrat n'engendrera aucun coût d'adhésion pour la Commune.
- **Cantine Scolaire** : Mme Catherine BROZE remplace Mme Marie Jo DUPERRAY qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1<sup>er</sup> mars 2010. Une cérémonie de départ permettait de fêter ses 22 années au service des enfants de l'école.
- **Agence Postale Communale** : Mme Caroline BALLART remplace Mme Caroline BERSON suite à son arrêt maladie.  
L'Agence Postale sera déménagée au secrétariat de Mairie pour faciliter l'accueil et libérer des locaux au rez-de-chaussée.

### **DIVERS** :

- **Sécheresse 2009** : Mr Le Maire informe le Conseil municipal de la réponse faite par la DDEA concernant le zonage décidé pour mettre en œuvre la procédure d'indemnisation de perte de récoltes suite à la sécheresse 2009 et dont la Commune de Nervieux était exclue. La Chambre d'Agriculture va réaliser sur la Commune un nouveau bilan fourrager « campagne 2009 » ; le comité départemental d'expertise se réunira ensuite pour statuer.

- **Recensement de la population** : le recensement de la population s'est bien déroulé. Les chiffres officiels nous seront communiqués par l'INSEE en décembre. Une légère augmentation est constatée (arrivée de nouvelles familles dans les maisons neuves compensant le départ de la maison de retraite à Mizérieux).
- **Place du Souvenir** : le Conseil municipal est informé du caractère complet du dossier de demande de DGE (dotation globale d'équipement) pour l'aménagement de la place du souvenir. Dès réception de l'accord, les travaux pourront être lancés pour embellir le cœur du village. Neuf places pour véhicules légers seront implantées en plus de l'arrêt de bus (et l'abribus) placé en bordure de route. Un petit jardin sera aménagé dans l'angle, côté chemin de la procession.
- **SAUR** : suite à la coupure d'eau sur la Commune du 3 février, la SAUR informe les usagers qu'ils auront la possibilité de compléter leur fiche client en leur confiant leur numéro de téléphone et/ou adresse internet afin d'être informés plus rapidement des dysfonctionnements éventuels.
  - **Plaques de rues et numérotation des maisons** :  
Chaque foyer recevra un courrier personnalisé lui indiquant sa nouvelle adresse. Les élus organiseront une journée de distribution le samedi 10 avril pour remettre à chaque foyer le numéro de son habitation.  
Une trentaine de plaques de rues seront prochainement posées par une entreprise.
  - **Chauffage Ecole** : le SIEL a procédé au réglage du chauffage à l'Ecole ce qui devrait permettre de mieux gérer ce poste de dépense et donc de faire des économies. Les différences de température constatées dans deux classes seront ainsi supprimées.
  - **Comité des Fêtes** : suite à la réunion qui s'est tenue en Mairie, le comité des fêtes a confirmé son souhait de ne plus organiser la fête patronale et la marche du Téléthon.  
Le conseil municipal regrette cette décision qui va pénaliser l'ensemble de la population et va solliciter les autres associations pour organiser la fête du village avec les classards. Nous comptons sur le dynamisme des jeunes pour relancer la fête patronale. Le feu d'artifice, offert par la municipalité, aura lieu le samedi soir, permettant ainsi au plus grand nombre (enfants et parents) d'y assister.
  - **ADMR** : l'association a été récemment reçue en Mairie par Mr CASTAINGS, Adjoint afin de présenter ses différents services et peut être développer un travail en partenariat L'assemblée générale de l'ADMR aura lieu, pour la première fois, cette année à NERVIEUX, le jeudi 10 juin.